

Le calendrier pour l'édition 2019

Dépôt des candidatures
Jusqu'au **26/07/2019**

Sélection et validation des dossiers
par le collectif régional TEN constitué de la DREAL, la Région, l'AFB et
les agences de l'eau Adour-Garonne
et Rhône Méditerranée Corse en
collaboration avec les partenaires
techniques et territoriaux

Attribution de la reconnaissance
fin septembre 2019 par le conseil
d'administration de l'ARB Occitanie en
partenariat avec les agences de l'eau

Pour aller plus loin...

Pour connaître les modalités de sélection, pour candidater et pour de plus amples détails, vous pouvez vous référer à la plateforme <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

🔥 Contact :

Cécile Bedel
Agence régionale de la Biodiversité Occitanie
05 61 39 67 94

cecile.bedel@arb-occitanie.fr



Conception graphique : AEAG - Avril 2019
© T. Percie du Sert / A. Lair / C. Bedel / R. Estrade / AdobeStock



Territoires Engagés pour la Nature



Agir



Connaître



Valoriser

LA BIODIVERSITÉ

LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT EN OCCITANIE



Préfet
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



établissement public de l'État



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Territoires Engagés pour la Nature

Élément fondamental au développement des territoires et au bien-être des citoyens, la biodiversité est un atout majeur pour nous adapter au changement climatique, tout en améliorant la réduction et la gestion des risques naturels. Support de notre cadre de vie et de nos loisirs, le maintien des services offerts par la biodiversité apparaît donc comme essentiel pour la dynamique socio-économique des territoires.

En Occitanie, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'État (représenté par la DREAL), les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse et la Région travaillent collectivement autour de plusieurs grands projets en faveur de la biodiversité : construction de la stratégie régionale pour la biodiversité, déploiement de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et pilotage du dispositif « Territoires engagés pour la Nature » (TEN).

Tous engagés pour la biodiversité !



Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Qu'est-ce que TEN ?

TEN est un dispositif qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser autour de la biodiversité. Il incite à l'émergence de nombreux projets innovants, d'initiatives et de partenariats locaux, pour que les territoires d'Occitanie développent des dynamiques en faveur de la biodiversité. Chaque collectivité qui s'engage à mettre en place ce type de démarche au cours des 3 prochaines années peut donc se voir attribuer la **reconnaissance** TEN. Aucun niveau de départ n'est requis, c'est essentiellement la **démarche de progrès** qui est recherchée.

Toutes les collectivités ont un rôle à jouer, quelle que soit leur taille, leurs moyens et leur engagement actuel dans des actions en faveur de la biodiversité.

Que vous apporte TEN ?



Accès au « Club des TEN » pour bénéficier des ressources des nombreux partenaires nationaux et régionaux ainsi que des expériences des collectivités engagées pour faire émerger et mener ses actions.



Accès facilité à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales.



Accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie pour le montage de projet.



Acquisition de connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité.



Meilleure visibilité de vos actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques locaux et pour la mobilisation de vos concitoyens.



Valorisation nationale et locale de vos projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, portrait des collectivités les plus remarquables relayés sur les réseaux régionaux et nationaux, etc.

Qui peut devenir TEN ?

Les candidatures sont ouvertes aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles).

Comment candidater à TEN ?

Il suffit de déposer une candidature en ligne sur la plateforme TEN <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>. Le dossier de candidature consiste à répondre à quelques questions et à décrire, a minima, 3 actions que la collectivité souhaite mettre en avant pour être reconnue TEN, correspondant à 3 axes :

- ♦ **Axe 1 : Agir pour la biodiversité**
- ♦ **Axe 2 : Connaître, informer, éduquer**
- ♦ **Axe 3 : Valoriser la biodiversité**

Ces actions doivent être en lien avec les compétences de la collectivité et être proportionnées à ses capacités d'intervention. Elles doivent concrétiser une démarche de progrès et pouvoir être évaluables. Enfin, ces actions peuvent être mises en place sur une durée de 3 ans.